

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

4^e séance ordinaire – 7 février 2023

**Salle Laure-Gaudreault du Centre administratif
située au 5100, rue Sherbrooke Est, local 180**

Présents :

- MM. Antoine Gagné, président et membre parent
François Laliberté-Auger, vice-président et membre parent
Danny Bouchard, membre parent
- Mmes Sophie Brière, membre parent
Geneviève Héroux, membre parent
Annie Bourgeois, membre du personnel
- M. Patrice Forest, membre du personnel
- Mmes Martine Pageau, membre du personnel
Linda Cazale, membre de la communauté
France Dussault, membre de la communauté
- MM. Yazid Djenadi, membre de la communauté
Jean-Sébastien Sauvé, membre de la communauté

**Sont aussi
présents :**

- Mmes Isabelle Gélinas, directrice générale
Pascale Gingras, directrice générale adjointe à la gestion des
services éducatifs et des directions d'unité
Anne-Lise Gravel, directrice générale adjointe à la gestion
des personnes et du développement des compétences, des
communications et du Bureau des projets institutionnels et de
l'efficacité opérationnelle
- MM. Stéphane Chaput, directeur général adjoint à la gestion des
finances et des ressources matérielles
Jean Ouimet, directeur général adjoint à la gestion de l'orga-
nisation scolaire et des technologies de l'information
- M^e Chloé Normand, secrétaire générale
- M. Pierre Fadli, membre du personnel d'encadrement sans droit
de vote

**Sont aussi
présents :**

- MM. Krimo Azouaou, directeur par intérim du Service des ressources
financières
Mathieu Desjardins, directeur du Service de l'organisation scolaire
Bruno Marchand, directeur du Service des ressources matérielles

Sont absents :

MM. Marc Benoit, membre du personnel
Pierre-Gérald Jean, membre du personnel
Mme Alisha Wissanji, membre de la communauté

Mot de la présidence

Le président, M. Antoine Gagné, ouvre la séance ordinaire du Conseil d'administration et souhaite la bienvenue à tous.

1. **Point d'information de la direction générale**

La directrice générale, Mme Isabelle Gélinas, accueille le public et souhaite la bienvenue aux personnes présentes à cette séance.

Mme Gélinas rappelle qu'il s'agit de la semaine de célébration des enseignantes et des enseignants. Elle nous rappelle qu'ils sont au cœur de la réussite des élèves et qu'il est important de souligner et de reconnaître leur travail essentiel et les remercie une fois de plus pour cela.

Mme Gélinas rappelle que c'est au courant de la semaine prochaine que se tiendront les Journées de la persévérance scolaire. L'objectif est de mettre en lumière les efforts des élèves et des initiatives auront lieu dans les écoles pour les souligner. Elle rappelle que tout le monde peut avoir un rôle à jouer pour motiver les élèves et leur permettre d'aller au bout de leur potentiel.

Mme Gélinas évoque par la suite la sécurité autour des écoles, qui est une préoccupation pour tous. Elle nous informe que le CSSDM collabore avec divers partenaires afin de participer à l'évaluation de solutions durables et efficaces quant à la sécurité des élèves marcheurs et du transport scolaire.

Mme Gélinas conclut avec la francisation et les classes d'accueil. Elle souligne la hausse importante du nombre d'élèves dans les classes d'accueil et en francisation depuis ces derniers mois et à quel point c'est un énorme plaisir de les accueillir. Elle mentionne que cette hausse vient avec beaucoup de complexité et de pression sur les professionnels et que le CSSDM travaille fort pour les accueillir.

2. **Adoption de l'ordre du jour**

Il est unanimement **RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour tel quel.

- 1- Point d'information de la direction générale
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Présentation du rapport annuel du Centre de services scolaire de Montréal

- 4- Période réservée aux questions du public
- 5- Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil d'administration du 22 décembre 2022
- 6- Suivi du Plan d'engagement vers la réussite
- 7- Point d'information des responsables de comité
- 8- Rubrique de la représentante du CGTSIM
- 9- CA-10-202302-26 Service de l'organisation scolaire – modifications au Plan triennal de répartition et de destination des immeubles (PTRDI) 2022-2025 du Centre de services scolaire de Montréal ainsi qu'à un acte d'établissement – report de la délocalisation de l'école Internationale de Montréal (primaire) – pour adoption
- 10- CA-10-202302-27 Service de l'organisation scolaire – Plan triennal de répartition et de destination des immeubles (PTRDI) 2023-2026 du Centre de services scolaire de Montréal – pour adoption
- 11- CA-10-202302-28 Service de l'organisation scolaire – *Politique d'admission et de transport des élèves* – version pour adoption
- 12- CA-202302-86 Bureau du secrétariat général – *Politique sur l'acquisition de logiciels produits par des employés de la CSDM (P1998-3) et Politique concernant les visites éducatives hors Québec (P1998-9)* – abrogation
- 13- CA-31-202302-05 Service des ressources financières – services professionnels d'une firme comptable pour audit externe – appel d'offres 24-726P – attribution d'un contrat
- 14- CA-33-202302-02-A Service des ressources matérielles – acceptation de la promesse bilatérale de vente et d'achat de l'immeuble sis au 8833, boul. Saint-Michel, bâtiment #321, lot 6 314 663
- 15- Réception des pouvoirs exercés par la directrice générale en cas de circonstances exceptionnelles – article 201 de la *Loi sur l'instruction publique*
 - a) CA-10-202302-24 Service de l'organisation scolaire – modification au Plan triennal de répartition et de destination des immeubles (PTRDI) 2022-2025 du Centre de services scolaire de Montréal et à un acte d'établissement – Annexe temporaire de l'École des métiers de l'horticulture de Montréal

16- Sommaires exécutifs d'information :

- a) INF-CA-2023-40 Bureau de la Direction générale – reddition de comptes de la direction générale, *en liasse*
- b) CA-33-202302-01 Service des ressources matérielles – état d'avancement – projets majeurs et projets de maintien d'actifs

17- Levée de la séance

3. Présentation du rapport annuel du Centre de services scolaire de Montréal

La directrice générale, Mme Isabelle Gélinas présente les sujets suivants :

Présentation des faits saillants :

Le CSSDM est une des plus grosses organisations au Québec en termes de clientèle et d'organisation publique.

Mme Gélinas souligne d'ailleurs le taux de diplomation des élèves du CSSDM qui se situait à 80,4 %, ce qui représente un accomplissement dont l'organisation est fière et qui n'aurait pas été possible sans l'implication et le dévouement des employés du CSSDM.

Le Conseil d'administration du CSSDM a été renouvelé et travaille déjà les grandes orientations du CSSDM en lien avec l'orientation des services à l'élèves. En dehors des séances, les membres sont actifs dans les différents comités de travail.

Avec une clientèle vulnérable, le CSSDM fait au quotidien plein de petits miracles en raison de la compétence, de l'expertise et de la volonté de son personnel.

4. Période réservée aux questions du public

- a) M. Ronald Fitzsimmons – bénévole à l'école Joseph-François-Perrault

M. Fitzsimmons pose des questions en lien avec un montant de 4 millions de dollars annoncé pour le projet d'un équipement culturel à l'école Joseph-François-Perrault.

M. Stéphane Chaput, directeur général adjoint, confirme que le montant est toujours dans les coffres du CSSDM et explique que ce montant a été réservé pour l'encadrement du programme de musique. Il s'est aussi engagé à lui transmettre une version de la présentation faite au conseil d'établissement.

- b) Mme Nathalie Bastien – présidente du CÉ de Gadbois

Mme Bastien est venue présenter une résolution du conseil d'établissement de l'école Gadbois pour l'octroi d'une direction adjointe.

Mme Pascale Gingras, directrice générale adjointe, explique que les critères d'octroi de directions adjointes n'ont pas encore été annoncés dans les écoles. Cette dernière invite Mme Bastien à lui transmettre la résolution.

c) M. Jean-Claude Laporte – membre du Comité logement Rosemont

M. Laporte demande à quel moment une décision sera prise concernant le 3737 rue Sherbrooke Est ?

M. Stéphane Chaput répond que le CSSDM est en attente de certaines confirmations et qu'une orientation pourrait être envisagée à la fin du printemps.

d) M. François Saillant – membre du Comité logement Rosemont

M. Saillant demande si le CSSDM peut garantir que le site du 3737 sera réservé à des fins publiques?

M. Chaput explique que c'est la SQI et non le CSSDM qui procède à la vente, mais qu'il est possible d'identifier des acheteurs potentiels.

e) M. Gilles Day – président du CA du comité logement Rosemont

M. Day demande qui est l'interlocuteur désigné en lien avec le 3737 rue Sherbrooke Est?

M. Chaput répond qu'il faut envoyer un courriel à l'adresse du Service des communications et des affaires publiques.

f) Mme Arianne Turmel-Chénard – La Guillotine : locataire du Pavillon d'Éducation Communautaire d'Hochelaga (PEC)

Mme Turmel-Chénard demande plus d'information sur les conditions du bâtiment du PEC d'Hochelaga.

M. Chaput explique que l'information demandée leur sera envoyée sous peu, sous réserve du caviardage de certaines informations.

Il la rassure toutefois en ajoutant que le bâtiment est sécuritaire pour le moment et qu'en cas de changement, les locataires seraient évacués. M. Chaput explique que le CSSDM tentera de maintenir les locataires dans les locaux le plus longtemps possible, mais que les locataires devront quitter à la fin de la durée de vie utile du bâtiment.

g) Mme Marine Gourit – demande sur les conditions du bâtiment du PEC d'Hochelaga

Mme Gourit pose une question sur les études détenues par le CSSDM en lien avec la sécurité du bâtiment du PEC d'Hochelaga.

M. Chaput reprend les mêmes éléments mentionnés à Mme Turmel-Chénard.

h) Mme Laurence Gagné – Le Tour de lire

Mme Gagné aimerait savoir s'il est possible de repousser la fermeture du 1691 Pie-IX à une date ultérieure au 31 décembre 2023.

M. Chaput explique que la date du 31 décembre 2023 est une estimation actuelle sur l'expérience déjà vécue dans d'autres bâtiments. Il ajoute qu'il espère pouvoir prolonger le bail des locataires s'il le pouvait, mais que malheureusement, dans l'état actuel du bâtiment, il anticipe que ce ne sera pas possible.

5. Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil d'administration du 22 décembre 2022

Considérant que les membres présents ont reçu le procès-verbal de la dernière séance au moins six (6) heures avant le début de la séance et qu'ils en ont pris connaissance, il est unanimement **RÉSOLU** :

1° de DISPENSER la secrétaire générale de lire le procès-verbal;

et

2° d'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil d'administration du 22 décembre 2022, tel que présenté.

6. Suivi du Plan d'engagement vers la réussite

Mme Pascale Gingras, directrice générale adjointe, présente les 3 étapes des consultations en lien avec le PEVR.

7. Point d'information des responsables de comité

1) Comité consultatif de transport

La sécurité aux abords des écoles est importante pour le CSSDM et celui-ci s'implique dans le respect de ses mandats. Le CSSDM est en mesure d'énoncer les besoins/problématiques à la ville par l'entremise des retours des conseils d'établissements et des directions d'établissements afin que les autorités responsables puissent trouver les bonnes solutions pérennes.

2) Comité de gouvernance et d'éthique

Un suivi de la formation des membres du Conseil d'administration et des membres des conseils d'établissement a été effectué et les membres se questionnent quant à l'amélioration des processus pour le suivi de la formation obligatoire des conseils d'établissement.

Une présentation a également été faite en ce qui concerne la stratégie de révision des politiques et règlements.

3) Comité des ressources humaines

Un portrait a été dressé du nombre de directions et directions adjointes d'établissement. Des échanges ont également eu lieu sur la planification de la relève en gestion et des critères de sélection des directions d'établissement.

Les membres ont pu constater que malgré la pénurie de main d'œuvre, le programme de recrutement au CSSDM est bien structuré en ce qui concerne le recrutement des gestionnaires particulièrement à l'interne.

4) Comité des services éducatifs et besoins en espace

Une revue des faits saillants et des modifications proposées au PTRDI a été présentée aux membres, de même que la reddition de comptes en lien avec les projets majeurs et ceux en maintien d'actifs

5) Comité de vérification

Une rencontre extraordinaire a été tenue concernant le résultat de l'ouverture des soumissions pour le mandat des vérificateurs externes.

8. Rubrique de la représentante du CGTSIM

Mme Linda Cazale énonce qu'à la dernière réunion du 8 décembre 2022 les sujets suivants ont été traités :

- Le choix de l'auditeur externe pour les prochains états financiers;
- Adoption de certaines politiques;
- Présentation de certains rapports, notamment le rapport annuel et l'éducation en milieu défavorisé 2021-2022.

9. Service de l'organisation scolaire – modifications au Plan triennal de répartition et de destination des immeubles (PTRDI) 2022-2025 du Centre de services scolaire de Montréal ainsi qu'à un acte d'établissement – report de la délocalisation de l'école Internationale de Montréal (primaire) – pour adoption

Document déposé : Sommaire exécutif CA-10-202302-26 en date du 19 janvier 2023 de Mme Laurie Rivet concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que, aux termes de l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP), le Centre de services scolaire (CSSDM) a adopté un Plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles (PTRDI) pour l'année scolaire 2022-2025 à la suite de la résolution 9 (CA-10-202202-11) de l'administrateur de la tutelle en lieu et place du Conseil d'administration en date du 16 février 2022;

CONSIDÉRANT que l'article 79 de la LIP précise que le conseil d'établissement d'une école doit être consulté sur la modification ou la révocation de son acte d'établissement;

CONSIDÉRANT que, suivant l'article 193 de la LIP, le CSSDM a consulté le Comité de parents sur cette modification;

CONSIDÉRANT que, suivant l'article 211 de la LIP, le CSSDM a consulté la Ville de Montréal, la Ville de Westmount et la Communauté métropolitaine de Montréal relativement à l'adoption du PTRDI;

CONSIDÉRANT que le retard de livraison du bâtiment 041, sis au 3641, avenue Prud'homme pour l'école Internationale de Montréal (Primaire) reporte la délocalisation à la rentrée 2023-2024;

CONSIDÉRANT que les consultations pour la délocalisation de l'école Internationale de Montréal ont déjà été réalisées et qu'il s'agit seulement d'un report pour l'année 2023-2024;

CONSIDÉRANT que l'école Internationale de Montréal est déjà au fait de ces modifications;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ADOPTER les modifications au Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2022-2025 de Centre de services scolaire de Montréal conformément à ce qui est prévu au présent sommaire exécutif;
- 2° de MODIFIER au 13 février 2023 l'acte d'établissement de l'école Internationale de Montréal (primaire) de la manière suivante :
 - En conservant le bâtiment 041 – 3641, avenue Prud'homme comme transitoire, mentionnant le report de la délocalisation pour l'année 2023-2024 ainsi qu'aucune présence d'élève au sein du bâtiment pour l'année 2022-2023 pour la complétion des travaux.

10. Service de l'organisation scolaire – Plan triennal de répartition et de destination des immeubles (PTRDI) 2023-2026 du Centre de services scolaire de Montréal – pour adoption

Document déposé : Sommaire exécutif CA-10-202302-27, version corrigée en date du 7 février 2023 de Mme Laurie Rivet concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que, aux termes de l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP), le Centre de services scolaire (CSSDM) doit établir un Plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles (PTRDI);

CONSIDÉRANT que les articles 79 et 110.1 de la LIP précisent que les conseils d'établissement doivent être consultés sur la modification ou la révocation de l'acte d'établissement de leur école ou de leur centre;

CONSIDÉRANT les consultations effectuées suivant l'adoption du sommaire exécutif CA-10-202206-16 le 15 juin 2022 concernant les modifications au PTRDI 2023-2026;

CONSIDÉRANT que, suivant l'article 193 de la LIP, le CSSDM a consulté le Comité de parents sur ce PTRDI;

CONSIDÉRANT que, suivant l'article 211 de la LIP, le CSSDM a consulté la Ville de Montréal, la Ville de Westmount et la Communauté métropolitaine de Montréal relativement à l'adoption du PTRDI;

CONSIDÉRANT l'avancement des délocalisations planifiées pour la rentrée scolaire 2023 tel qu'exposé au présent sommaire exécutif;

CONSIDÉRANT l'état de suivi des délocalisations de la clientèle requis aux termes de l'article 12.3 de la *Politique sur la reddition de comptes* découlant de la délégation de fonctions et de pouvoirs et reproduit en annexe IV du présent sommaire exécutif;

CONSIDÉRANT les avis des conseils d'établissement à l'issue du processus de consultation, tels que présentés en annexe II;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ADOPTER le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles (PTRDI) 2023-2026 du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM);
- 2° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau de la planification et de la gestion des espaces à transmettre le PTRDI 2023-2026 adopté au Comité de parents;
- 3° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau de la planification et de la gestion des espaces à soumettre le PTRDI 2023-2026 adopté à la Ville de Montréal, la Ville de Westmount et la Communauté métropolitaine de Montréal;
- 4° de MODIFIER au 1^{er} juillet 2023 l'acte d'établissement des écoles suivantes : Internationale de Montréal (primaire), Victor-Doré, Saint-Louis-de-Gonzague, Saint-Émile et Irénée-Lussier suite à l'adoption des modifications du PTRDI 2023-2026 exposé dans l'annexe II du présent sommaire exécutif.

11. Service de l'organisation scolaire – Politique d'admission et de transport des élèves – version pour adoption

Document déposé : Sommaire exécutif CA-10-202302-28 en date du 11 janvier 2023 de M. Mathieu Desjardins concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* qui change le modèle de gouvernance des centres de services scolaire;

CONSIDÉRANT les nouvelles règles ministérielles et la mise à jour de certains articles de la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre à jour la *Politique d'admission et de transport des élèves de la Commission scolaire de Montréal et règles d'application (P2015-1)* dont la dernière mise à jour a eu lieu le 8 mai 2019;

CONSIDÉRANT qu'une révision de cette politique est nécessaire afin de respecter les dispositions relatives aux droits des élèves ainsi qu'à ceux du Centre de services scolaire formulées dans la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT les articles 96.25, 110.13, 183, 239, 240 et 468 de la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT que le 19 octobre 2022, le Comité consultatif de gestion (CCG), formé en vertu de l'article 183 de la LIP, a participé à l'élaboration du projet de la *Politique d'admission et de transport des élèves*, tel que prévu aux articles 96.25 et 110.13 de la LIP;

CONSIDÉRANT l'adoption par le Conseil d'administration du projet de *Politique d'admission et de transport des élèves* lors de la séance du 22 novembre 2022;

CONSIDÉRANT les consultations officielles effectuées auprès du CCG, du Comité de parents ainsi qu'auprès des syndicats et associations du 23 novembre 2022 au 16 janvier 2023;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'ADOPTER la *Politique d'admission et de transport des élèves*, déposée en Annexe III du présent sommaire, afin qu'elle entre en vigueur le 7 février 2023.

12. Bureau du secrétariat général – *Politique sur l'acquisition de logiciels produits par des employés de la CSDM (P1998-3)* et *Politique concernant les visites éducatives hors Québec (P1998-9)* – abrogation

Document déposé : Sommaire exécutif CA-202302-86 en date du 26 janvier 2023 de Mme Josée Giroux concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que la *Politique sur l'acquisition de logiciels produits par des employés de la CSDM (P1998-3)* n'est plus appliquée depuis plusieurs années et n'est plus adaptée à la stratégie ni à la réalité du CSSDM;

CONSIDÉRANT que la *Politique concernant les visites éducatives hors du Québec (P1998-9)* n'est plus conforme à la nouvelle réalité qui entoure les voyages et qu'une nouvelle directive interne répondant mieux aux besoins a été élaborée à ce sujet;

CONSIDÉRANT les articles 96.25, 110.13 et 183 de la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT les principes qui sous-tendent ces abrogations tels que décrits au présent sommaire exécutif;

CONSIDÉRANT la participation du Comité consultatif de gestion (CCG) aux propositions d'abrogation de la *Politique sur l'acquisition de logiciels produits par des employés de la CSDM (P1998-3)* et de la *Politique concernant les visites éducatives hors du Québec (P1998-9)*;

CONSIDÉRANT qu'aucun membre des directions de services ou du CCG ne s'est prononcé en défaveur des propositions d'abrogation;

CONSIDÉRANT l'adoption par le Conseil d'administration de la proposition d'abrogation de la *Politique sur l'acquisition de logiciels produits par des employés de la CSDM (P1998-3)* et de la *Politique concernant les visites éducatives hors du Québec (P1998-9)* lors de la séance du 22 novembre 2022;

CONSIDÉRANT les consultations officielles effectuées auprès du CCG ainsi qu'auprès des syndicats et associations du 23 novembre 2022 au 16 janvier 2023;

CONSIDÉRANT qu'aucun membre ne s'est prononcé en défaveur de la proposition d'abrogation;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1^o d'ABROGER la *Politique sur l'acquisition de logiciels produits par des employés de la CSDM (P1998-3)*, reproduite en Annexe I du présent sommaire exécutif;
- 2^o d'ABROGER la *Politique concernant les visites éducatives hors du Québec (P1998-9)* reproduite en Annexe II du présent sommaire exécutif.

13. Service des ressources financières – services professionnels d'une firme comptable pour audit externe – appel d'offres 24-726P – attribution d'un contrat

Document déposé : Sommaire exécutif CA-31-202302-05 en date du 31 janvier 2023 de M. Jean-Robert Isandjola concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT la nécessité pour le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) d'obtenir les services professionnels d'audit externe selon les mandats définis par le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ);

CONSIDÉRANT l'article 284 de la *Loi sur l'instruction publique* ainsi que l'article 142 du *Règlement concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié afin d'obtenir des services professionnels d'experts-comptables, membres de l'ordre des comptables professionnels agréés du Québec afin de procéder à l'audit des états financiers et de l'effectif scolaire du CSSDM, et de tout autre aspect prévu au mandat déterminé par le MEQ;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu trois soumissions et que deux d'entre elles ont été déclarées admissibles et conformes par le Bureau des approvisionnements;

CONSIDÉRANT que *Gestion Deloitte s.e.c.* est le plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences de l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de CONCLURE un contrat d'une valeur de 277 731,30 \$ plus taxes avec *DELOITTE S.E.N.C.R.L./ s.r.l.*, pour des services professionnels d'audit externe des états financiers du CSSDM, de son effectif scolaire et de tout autre aspect prévu au mandat déterminé par le MEQ;
- 2° d'AUTORISER le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements à exercer les deux options de renouvellement d'une période d'une année chacune, couvrant les années financières 2023-2024 et 2024-2025, selon les termes et conditions prévues dans les documents d'appel d'offres;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres et de tout autre document nécessaire afin de donner plein effet au contrat.

14. Service des ressources matérielles – acceptation de la promesse bilatérale de vente et d'achat de l'immeuble sis au 8833, boul. Saint-Michel, bâtiment #321, lot 6 314 663

Document déposé : Sommaire exécutif CA-33-202302-02-A en date du 28 janvier 2023 de M. Guillaume Levert concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que le 10 mai 2022, l'administrateur de la tutelle en lieu et place du Conseil d'administration a autorisé le Service des ressources matérielles de soumettre une demande d'autorisation au ministère de l'Éducation (MEQ) afin d'aliéner l'immeuble #321, situé au 8833, boul. Saint-Michel, à Montréal, et d'autoriser, en collaboration avec le Bureau des affaires juridiques, à prendre en charge l'aliénation de l'immeuble et d'obtenir la réponse quant à l'intérêt de la Commission scolaire English-Montréal (CSEM) à acquérir l'immeuble avant d'entamer les autres démarches, aussi de mandater la Société québécoise des infrastructures (SQI) pour la prise en charge du processus d'aliénation de l'immeuble (cf. CA-33-202205-05, 10^e séance ordinaire, 10 mai 2022, résolution 18);

CONSIDÉRANT que la SQI a été mandatée le 10 juin 2022 et que la demande d'autorisation d'aliéner l'immeuble a été soumise au MEQ le 14 juin 2022;

CONSIDÉRANT que le 16 septembre 2022, le CSEM a avisé le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) de son non-intérêt pour acquérir l'immeuble;

CONSIDÉRANT que la promesse bilatérale de vente et d'achat (PBVA) soumise au *CPE Le Camélia* a été acceptée le 17 janvier 2023;

CONSIDÉRANT que la PBVA contient une clause de premier refus;

CONSIDÉRANT l'article 156 du *Règlement concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au Centre de services scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCEPTER la promesse bilatérale de vente et d'achat entre le *CPE Le Camélia* et le CSSDM de l'immeuble #321, situé au 8833, boul. Saint-Michel, à Montréal, lot 6 314 663;
- 2° d'AUTORISER la Direction générale adjointe aux finances et aux ressources matérielles à signer la promesse bilatérale de vente et d'achat;
- 3° d'AUTORISER le directeur du Service des ressources matérielles ou l'une des directions adjointes de ce service à signer tout document accessoire afin de donner plein effet à la promesse bilatérale de vente et d'achat.

15. Réception des pouvoirs exercés par la directrice générale en cas de circonstances exceptionnelles – article 201 de la *Loi sur l'instruction publique*

CONSIDÉRANT les pouvoirs dévolus à la directrice générale en vertu de l'article 201 de la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT que certains sommaires exécutifs ont été soumis pour décision et inscrits après la séance extraordinaire du Conseil d'administration du 22 décembre 2022;

CONSIDÉRANT que la directrice générale a autorisé le sommaire exécutif ci-après énuméré, étant donné les circonstances;

CONSIDÉRANT que la directrice générale doit rendre compte de sa gestion au Conseil d'administration conformément à l'article 202 de la *Loi sur l'instruction publique*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° de RECEVOIR la décision suivante prise par la directrice générale, en application de l'article 201 de la *Loi sur l'instruction publique*:

- a) Service de l'organisation scolaire – modification au Plan triennal de répartition et de destination des immeubles (PTRDI) 2022-2025 du Centre de services scolaire de Montréal et à un acte d'établissement – Annexe temporaire de l'École des métiers de l'horticulture de Montréal

Document déposé : sommaire exécutif CA-10-202302-24 en date du 29 novembre 2022 de M. Maxime Gagnon concernant le sujet en référence

- 1° d'ADOPTER la modification au Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2022-2025 du Centre de services scolaire de Montréal;
- 2° de MODIFIER au 5 décembre 2022 l'acte d'établissement de l'École des métiers de l'horticulture de Montréal en y ajoutant le bâtiment 267, sis au 4430 Bélanger comme annexe temporaire.

16. Sommaires exécutifs d'information

- a) INF-CA-2023-40 Bureau de la Direction générale – reddition de comptes de la direction générale, *en liasse*
- b) CA-33-202302-01 Service des ressources matérielles – état d'avancement – projets majeurs et projets de maintien d'actifs

17. Levée de la séance

La séance se termine à 20 h 58.

PROJET